

5 500 milliards d'euros : c'est le coût du réchauffement climatique, le coût de l'inaction, estimé par l'économiste Sir Nicholas Stern dans un rapport rendu public en octobre 2006. En plein débat sur la taxe carbone, il est utile de le rappeler. Inscrite dans le Pacte de Nicolas Hulot, la proposition d'une contribution climat énergie (CCE) a été portée par les députés Verts en avril dernier et à l'époque... retoquée par l'ensemble des parlementaires. Certains nous expliquent que c'est le principe même de cette taxe qui est injuste. C'est tout le contraire : plus on attend pour la mettre en place, plus le coût social et économique du réchauffement climatique sera lourd à supporter, à commencer pour les populations les plus défavorisées.

Accompagner les changements de comportement est du ressort des pouvoirs publics, c'est pourquoi, nous sommes favorables à une telle contribution. Mais, celle-ci ne sera facteur de justice sociale et environnementale que si elle respecte trois conditions :

- Partager les sommes collectées entre redistribution vers les ménages les plus modestes et les ruraux et investissements des collectivités en faveur des transports en commun, de l'isolation des logements...
- Couvrir l'ensemble des activités émettrices de gaz à effet de serre (énergies fossiles, électricité, agriculture), celles des particuliers comme des entreprises.
- Etre d'un montant initial suffisamment dissuasif et dont la progressivité est programmée

Avec la taxe carbone du gouvernement, nous sommes vraiment très loin du compte.